

Adhésion par lettre du 10 février 2026

de la CFTC Emploi
à l'accord du 18 juillet 2023
relatif à la formation professionnelle continue

NOR : ASET2650402M

IDCC : 2847

Paris, le 10 février 2026.

Le syndicat CFTC Emploi, 38, rue des Frères-Flavien, 75020 Paris, à la direction générale de France Travail, 1, avenue du Docteur-Gley, 75020 Paris.

Monsieur le directeur général,

Mesdames, Messieurs les représentants des organisations syndicales signataires,

Par la présente, la CFTC Emploi vous informe de sa décision d'adhérer à l'accord collectif conclu au sein de France Travail relatif à la formation.

Conformément aux dispositions du code du travail applicables, la présente notification vaut adhésion pleine et entière de la CFTC Emploi à cet accord, à compter de ce jour.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de cette adhésion et de procéder, le cas échéant, aux formalités de publicité afférentes.

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la directrice générale, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.